

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Creusot, le 19 janvier 2018

### **Qualité de vie et Habitat au Creusot : poursuite du Plan Couleurs**

*La Ville lance une nouvelle phase opérationnelle pour son Plan Couleurs ! Les objectifs restent les mêmes : favoriser l'esthétique urbanistique de la ville et améliorer la qualité de vie des habitants ! Après l'axe « Foch-Guynemer-Marceau-Wilson-Joffre » (1<sup>er</sup> axe), puis « Albert 1<sup>er</sup>-Cavell-Sembat-Jaurès-rte de Montcenis-Couronne » (2<sup>o</sup> axe), c'est au tour du périmètre « **Avenue de la République-rues Victor Hugo-Foch et route de Montcenis** », d'être concerné !*

#### **Rappel des objectifs du Plan :**

- Introduire la couleur dans les quartiers de la ville en offrant aux habitants les moyens humains et techniques pour rénover et repeindre les façades de leur maison
- Faire bénéficier les habitants de l'assistance technique et des conseils d'un artiste plasticien et coloriste professionnel, pour apporter harmonie et cohérence au Plan Couleurs, en contribuant à l'intégration de chaque construction dans son environnement proche et lointain tout en exprimant la spécificité de chaque quartier
- Valoriser la vie de quartier et favoriser l'installation d'habitants dans les périmètres concernés

#### **Plusieurs accompagnements financiers sont proposés :**

- L'aide de la Commune s'élève à 30 % du montant des travaux HT (peintures et enduits) sur les façades visibles de la rue, elle est plafonnée à 2.000 €.
- Elle peut être complétée par une subvention de la CUCM dans le cadre de l'OPAH, sous certaines conditions.

#### **Evolution du périmètre :**

L'axe « avenue de la République, rue Victor Hugo, rue Maréchal Foch (sur une partie) et route de Montcenis », se décline de la façon suivante :

Avenue de la République: n°7 au 11, n°17 au 45, n°4 au 68, n°49 au 63

Rue d'Harfleur : N°1

Rue Victor Hugo: N°1 au 13, N°17 au 39, N°2 au 4, N°8 au 50

Rue de la Marne: N°21

Route de Montcenis: N°23 au 75, N°93 au 123, N°38 au 60, N°64 au 144, N°150 au 200 et n°206

Rue du pas de cible : N°1

Traverse de Montporcher : N°4 au 6



***"La ville de toutes les énergies"***

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Rue Foch: N°3 au 19, N°23 au 57, N°61 au 79, N°85 au 95, N°99 au 105, N°149 au 163, N°99 au 95, N°111 au 139, N°2 au 74, N°78 au 162, N°164 au 170

Rue du 4 septembre: N°14

Rue de l'Yser: N°29

### **Vous êtes intéressé.e ? Alors, n'hésitez plus !**

Si vous êtes concernés par le deuxième axe, il n'est pas trop tard pour déposer sa demande, elle est possible jusqu'au 30 juin 2018.

A noter également que si vous êtes devenu propriétaire sur le 1<sup>er</sup> axe depuis la fin du dispositif, il vous est aussi possible de déposer une demande.

Déposez vos demandes de subventions pour le nouvel axe (Avenue de la République-rues Victor Hugo-Foch et route de Montcenis) à partir du 1<sup>er</sup> mars 2018.

**Contact : Service Urbanisme – 03 85 77 58 40**